Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
033-213300692-20230627-855-DE-1-1
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/06/2023

Date de mise en ligne : 29 juin 2023

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 13 :
RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2023 AU CLUB COMMERCE CONNECTÉ DE DIGITAL AQUITAINE

Séance Ordinaire du 27 juin 2023

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu Ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 27 juin 2023.

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Membres présents : 21

Absent : 1

Excusés : 13

Présents : Patrick BOBET, Gwénaël LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle ABAZIOU BARTHELEMY, Bérengère DUPIN, Géraldine AUDEBERT, Violette LABARCHEDE, Grégoire REYDIT, Xavier DE JAVEL, Jean-Jacques HERMENCE, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ.

Excusés avec procuration : Philippe FARGEON (à Emmanuelle ANGELINI), Nathalie SOARES (à Alain GERARD), Michel MENJUCQ (à Jean-Georges MICOL), Daniel BALLA (à Mathilde FERCHAUD), Guillaume ALEXANDRE (à Sandrine JOVENE), Benjamin DUGERS (à Bérengère DUPIN), Daphné GAUSSENS (à Alain MARC), Thomas BURGALIERES (à Marie Emmanuelle DA ROCHA), Jonathan VANDENHOVE (à Françoise COSSECQ), Sarah DEHAIL (à Maël FETOUH), Julie-Anne BROUSSIN (à Xavier DE JAVEL), Damien ROUSSEAU (à Jean-Jacques HERMENCE), Claire LAYAN (à Patrick ALVAREZ).

Absent : M. Didier PAULY.

Secrétaire : Violette LABARCHEDE

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
033-213300692-20230627-855-DE-1-1
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/06/2023
Date de mise en ligne : 29 juin 2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2023

DOSSIER N° 13 : RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2023 AU CLUB COMMERCE CONNECTÉ DE DIGITAL AQUITAINE

RAPPORTEUR : Jean-Georges MICOL

Digital Aquitaine est une association Loi 1901 dont les missions rejoignent celles d'un pôle de compétitivité au niveau régional. Ses adhérents sont des entreprises de toutes tailles : PME, grands groupes, startups, écoles, laboratoires, collectivités, utilisateurs, investisseurs, soit près de 250 membres en lien direct avec le numérique.

Digital Aquitaine a pour missions principales d'accueillir, de promouvoir et d'animer le développement de la filière numérique régionale à travers plusieurs Domaines d'Excellence (« DomEx »). Ces 5 Domaines d'Excellence sont les suivants :

- la e-santé (TIC Santé),
- la mobilité, les transports intelligents et les applications satellitaires (TOPOS),
- la simulation numérique, réalité augmentée ou virtuelle (Smart4D),
- le commerce connecté (Club Commerce Connecté, CCC),
- IA Datascience.

En tant que « DomEx » de Digital Aquitaine, le Club Commerce Connecté est un partenaire de premier ordre dans la stratégie de la ville de développer une filière « commerce connecté ».

Opérateur du programme d'accompagnement numérique des commerçants de l'axe Libération « Connecte un Commerçant » de 2017 à 2018, le Club Commerce Connecté agit aujourd'hui en qualité de référent thématique au sein de « l' E-choppe », via une convention d'engagement tripartite avec la Ville et Bordeaux Technowest qui gère et anime l'incubateur-pépinière. Le CCC y organise des ateliers-conférences plusieurs fois par an dans une logique de rencontres entre les jeunes startups et des entreprises du numérique, de valorisation du site et d'animation du territoire.

Dans le contexte actuel de digitalisation accélérée de l'économie, adhérer à Digital Aquitaine permet à la Ville d'intégrer un réseau constitué d'acteurs du numérique à l'échelle régionale, de participer à des ateliers et d'accéder à des données permettant une veille économique orientée « filière », ainsi que de s'attacher les compétences de chargés de mission pour garantir l'accompagnement et la réalisation de projets stratégiques.

Enfin, Digital Aquitaine a créé en 2023, avec l'appui de ses partenaires, un nouveau pôle de compétitivité numérique responsable au nom de code ENTER. Ce nouveau pôle proposera un positionnement clair sur le Numérique Responsable avec 2 ambitions :

– Innover pour bâtir une filière Numérique Responsable avec une approche de Sobriété et de Responsabilité Numérique ''by design'',

– Accélérer les transitions et augmenter l'impact des autres filières et marchés par le Numérique Responsable en adoptant les meilleures pratiques.

Pour l'année 2023, le montant de l'adhésion s'élève à 2 354,40 € TTC.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
033-213300692-20230627-855-DE-1-1
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/06/2023
Date de mise en ligne : 29 juin 2023

VU les statuts de l'association,

VU la délibération du Conseil Municipal du 13 octobre 2015 approuvant le schéma de développement économique,

Considérant la stratégie de développement de filière et de soutien au commerce de proximité que la Ville souhaite mettre en œuvre sur son territoire,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Article 1 : APPROUVER cette démarche, intégrée aux axes 1 et 4 du schéma de développement économique,

Article 2 : APPROUVER l'adhésion de la Ville du Bouscat à l'association « DIGITAL AQUITAINE »,

Article 3 : AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion 2023 et à verser la cotisation correspondante, soit la somme de 2354,40 euros T.T.C.,

Article 4 : DIRE que les dépenses seront inscrites au budget chapitre 011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :
34 voix POUR

Fait et délibéré le 27 juin 2023

LE MAIRE,
Patrick BOBET

Le/La secrétaire de séance,
Violette LABARCHEDE

Convention
Membres associés « Ville » Digital Aquitaine

Entre Digital Aquitaine [le Pôle]

Et **La Commune du BOUSCAT** [le Bénéficiaire] représenté par ……

Pour le(s) Domaine(s) d'Excellence [DomEx] : **…Club Commerce Connecté.**

Conformément à l'article 5.1 des statuts (version du 30 juin 2017) du Pôle et à la délibération du Conseil d'Administration du 20 novembre 2017, cette convention fixe les droits, les services accessibles et les conditions d'accès du Bénéficiaire (et de ses représentants).

1 - Droits des parties

Le bénéficiaire déclare être une collectivité « de ville » de la région Nouvelle Aquitaine

Le bénéficiaire aura accès à l'ensemble des actions du DomEx inscrit dans le programme annuel d'animation.

Le bénéficiaire n'est ni électeur ni éligible aux instances de gouvernances du DomEx ou du Pôle. Il peut participer aux comités de pilotage selon les modalités prévues par chaque DomEx.

Le bénéficiaire s'engage à verser une contribution annuelle conformément à l'article 6.2 des statuts du Pole.

2 - Durée et résiliation

La présente convention est valable pour l'année civile de sa signature, et par tacite reconduction. Chacune des parties pourra y mettre fin par dénonciation simple formalisée avant le 31 décembre.

Fait à Bordeaux, le …….

Pour Le Bénéficiaire
Représentant

Pour les DomEx
Vice-président

Pour le Pôle Digital Aquitaine
Présidente
Trang Pham